

Bachelier en Agronomie orientation AA

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE			
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : agro.montignies@helha.be	

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AA 117 Travaux pratiques de productions agricoles			
Ancien Code	AGAA1B17	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CIAI1170		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Myriam KOCKEROLS (kockerolsm@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'UE de Travaux pratiques de productions agricoles, en lien avec le cours de Productions agricoles, a pour but de mettre les étudiants en contact avec les producteurs et la réalité de terrain du monde agricole.

Les cours se déroulent sous la forme de visites d'étude, d'exposés, de conférences, de documentation écrites ou multimédias, d'apprentissage en autonomie et de travail personnel de l'étudiant.

L'étudiant se crée un dossier d'apprentissage qui abordera les différents thèmes du domaine agricole, ce qui lui permettra également d'alimenter sa réflexion sur des thématiques transversales.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Informier, communiquer et travailler en équipe**
 - 1.1 Rechercher, consulter, analyser, échanger et transmettre des informations techniques ou scientifiques et ce tant à l'échelon national qu'international
- Compétence 2 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
 - 2.1 Participer à une pratique réflexive en s'informant et s'inscrivant dans une démarche de formation permanente
 - 2.2 Développer un esprit critique
 - 2.3 S'adapter aux évolutions technologiques, économiques et sociétales
- Compétence 4 **Collaborer aux activités d'analyses, de services à la collectivité et aux projets de recherche**
 - 4.3 S'approprier rapidement les données scientifiques et techniques associées au projet
- Compétence 5 **Appliquer les principes du vivant dans tous les domaines de l'agronomie**
 - 5.1 Utiliser à bon escient les ressources naturelles (sols, eau, énergie, biodiversité)
 - 5.2 Assurer les productions nécessaires pour répondre aux besoins nutritionnels des êtres vivants dans un contexte socio-économique donné
 - 5.3 Intégrer à l'activité de production les règles en matière d'éthique, d'environnement, d'hygiène et de santé
- Compétence TA **Assurer la santé et le bien-être des animaux de rente, d'élevage, de laboratoire, de compagnie et en captivité**
 - TA 6.1 Adapter l'alimentation des animaux en fonction de leurs besoins
 - TA 6.2 Mettre en place un environnement adapté aux spécificités et aux besoins des animaux tout en respectant la législation en vigueur
 - TA 6.4 Participer à la mise en œuvre des conditions nécessaires au déroulement de la reproduction et de

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant se capable de :

- appréhender de manière pratique les stades de développement des cultures
- identifier les races et variétés des productions agricoles en Belgique
- expliquer les points techniques, les contraintes et les avantages des productions agricoles étudiées
- analyser et discuter le contexte socio-économique des productions agricoles et les différentes problématiques d'actualités rencontrés lors des TP
- rechercher et synthétiser des informations pertinentes sur des thématiques abordées
- avoir une réflexion sur les problématiques agricoles globales: durabilité, environnement et équilibres Nord-Sud

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGAA1B17A TP productions agricoles

30 h / 3 C

Contenu

Au cours des TP, les thèmes suivants seront abordés :

- les races d'animaux de rente, les espèces et variétés de culture (et leur développement)
- les aspects pratiques et techniques de différents types d'exploitations agricoles (selon les visites au programme)
- la commercialisation des produits et la transformation à la ferme
- contexte réglementaire, socio-économiques des exploitations agricoles en Belgique
- l'intégration des problématiques environnementales dans les pratiques agricoles (pollution, déchets, énergie)
- la gestion du bien-être animal dans le secteur agricole
- le développement durable mondial : systèmes agro-alimentaires et équilibres Nord-Sud

Démarches d'apprentissage

- apprentissage en autonomie
- participation active à des visites d'étude et des débats/exposés, participation à la journée Jagros
- réalisation d'un ou plusieurs travaux personnels ou devoirs
- constitution d'un livret de documentation personnel de synthèse
- analyse critique des thèmes abordés et recherche d'informations complémentaires

Dispositifs d'aide à la réussite

- interrogations réalisées suite aux visites d'études/journée Jagros
- documentations fournies

Sources et références

voir en cours.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

documents, dossiers et liens internet: disponibles sur la plateforme ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

La participation aux différentes activités en extérieur est **obligatoire**.

Toute absence aux activités de visites doit être justifiée dans les 2 jours auprès du secrétariat étudiant. En cas d'absence sans motif légitime, 1 point est retiré (pour chaque absence non justifiée) de la note finale de l'UE.

L'évaluation de l'UE est répartie comme suit:

- Production journalière:
 - présence et participation aux visites et conférences communes: 10%
 - réalisations de devoirs et/ou travaux personnels (à préciser) au cours du quadrimestre: 30%
- Examen final: 60%

Les principes d'évaluation ci-dessus ont pour motif pédagogique de permettre aux étudiants d'avoir conscience de l'état d'acquisition des compétences attendues.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc + Trv	40	Evc + Trv	40
Période d'évaluation			Exe	60	Trv	60

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Travaux: la non-remise au Q2, ou la remise en retard, des différents travaux ou devoirs, impliquera d'office la non-validation de l'UE au Q2 (PR).

En cas de session au Q3: les différents travaux et devoirs en échec doivent être remis une nouvelle fois. En cas de non-remise de travaux ni au Q2 ni au Q3, l'UE ne peut être validée (PR). Si la note de l'examen écrit du Q2 est au-dessus des 50% il ne doit pas être représenté au Q3.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).